

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 22 FEVRIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux du mois de février le Comité Syndical dument convoqué s'est réuni en session extraordinaire en son siège social sous la présidence de Monsieur Bernard GAUFFRETEAU, Président.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du comité du 17 février 2023, conformément à l'article L2121-17 du CGCT, il peut délibérer valablement ce jour sans condition de quorum.

Date de la convocation : 17 Février 2023	Nombre de délégués en exercice : 34 Présents : 15 Absents excusés : 7 Absents : 12 Votants : 15
--	---

PRESENTS :

M. BARREAU Dominique ; Mme BAUDELLOT Chantal ; M. CHARBONNEAU Claude ; Mme CORLAY-QUESTEL Christiane ; M. DANGER Jean-Louis ; M. DORET Michel ; M. GAUFFRETEAU Bernard ; Mme GELÉE Maryline ; M. JEUDI Daniel ; M. NOIRAUD Bernard ; M. PILLOT Jean ; Mme RICHARD Françoise ; M. SOULARD Claude ; M. THOMAS Patrice ; M. WANLIN Jean-Michel

Également présent : M. SERRE DE LOURTILOUX Jérôme-Antoine, Trésorier

ABSENTS EXCUSES :

M. DABIN Michel ; M. DUPAS Bruno ; M. JOZEAU Jacky ; M. METREAU Jacques ; M. POUPIN Pascal ; M. POYAUX Jean-Michel ; M. RENAUD Denis

ABSENTS :

M. AIGUILLON Mickaël ; M. AUBRUN Thomas ; M. BARANGER Olivier ; M. BICHON Laurent ; M. CESBRON Patrice ; M. CHAUVIN Hervé ; M. CHEVALLIER Jérémy ; M. FUZEAU Bruno ; M. LIGNE Alain ; M. MOTARD Jérôme ; M. NERBUSSON Joël ; M. WOJTCZAK Richard

Secrétaire de séance : M. SOULARD Claude

PROGRAMME RE-SOURCES
CREATION D'UNE ASSOCIATION DES COLLECTIVITES DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DES DEUX-SEVRES EN VU DE PORTER DES CONTRATS DE PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX (PSE) AVEC LES AGRICULTEURS DES AIRES D'ALIMENTATION DES CAPTAGES

Monsieur le Président expose :

La mise en place et l'animation de contrats PSE sur les Aires d'Alimentation des Captages concoure à la protection de la qualité de la ressource en eau et à l'atteinte des objectifs des contrats territoriaux engagés à l'échelle des différents territoires (maintien des surfaces en herbe et des infrastructures agroécologiques, réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires, maintien des exploitations d'élevage de ruminants sur les bassins malgré le contexte économique défavorable en leur donnant accès aux dispositifs d'aide existants, etc.).

Depuis 2021, les syndicats d'eau du SERTAD, SEVT et SPL des Eaux du Cébron associés au département expérimentent la construction et le déploiement des PSE sur trois Aires d'Alimentation de Captages. Ce dispositif bénéficie aujourd'hui à 17 exploitations soit environ 1 500 Ha engagés à l'échelle des AAC des syndicats cités ci-avant. Les agriculteurs sont rémunérés pour des actions qui contribuent à restaurer ou maintenir des écosystèmes dont la société tire des avantages.

Le dispositif financier porté par le Ministère de la Transition Ecologique et mobilisé jusqu'alors dans les plans d'intervention des Agences de l'Eau ne serait a priori pas renouvelé à l'issu de ce premier contrat (2021-2026). Les PSE peuvent être financés par des entreprises privés, qui ne sont pas concernées par l'encadrement européen.

C'est dans ce cadre que M. Philippe ALBERT par un courrier en date du 18/10/2022, propose de créer et d'adhérer à une association des collectivités de production d'eau potable des Deux-Sèvres, qui assurera l'interface entre les projets agricoles et les financeurs (entreprises locales).

Il est demandé au Comité Syndical de valider et d'autoriser le Président du SEVT à signer les pièces relatives à la création et l'adhésion de cette association départementale des collectivités de production d'eau potable.

Vu l'exposé de Monsieur le Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ VALIDE la création et l'adhésion à l'association départementale des collectivités de production d'eau potable,
- ✓ AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à cette association.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Bernard GAUFFRETEAU

